

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES AGENTS DE DIRECTION À LA CPNI DU 2 AU 6 NOVEMBRE 2020

Vous êtes appelés à voter pour désigner vos représentants à la Commission paritaire nationale d'interprétation de la convention collective.

Ce scrutin est important car les scores obtenus détermineront également les taux de représentativité des syndicats représentant les agents de direction de la Sécurité sociale du régime général.

UN SYNDICAT À VOTRE IMAGE

Adossé à la Confédération CFE-CGC, le SNPDOSS représente exclusivement les agents de direction. Il porte la défense de vos seuls intérêts et de ceux de l'Institution de Sécurité sociale au sein de laquelle vous avez choisi de vous engager.

UN SYNDICAT À VOTRE SERVICE

- Un service juridique pour vous informer, vous conseiller et vous assister lors de situations ou difficultés particulières.
- La prise en charge des honoraires d'avocat dans de potentiels contentieux sociaux (plafond : 1 000 €).
- Une information au fil de l'eau sur les sujets d'actualité en relation directe avec votre statut d'agent de direction.
- Une présence active aux négociations paritaires pour défendre les positions du SNPDOSS CFE-CGC et porter vos demandes et revendications.
- Une voix délibérative dans nombre d'instances (liste d'aptitude, formation, CAPSSA, complémentaire santé, système différentiel...) où vos intérêts collectifs sont défendus ainsi que vos dossiers individuels. Au sein du Bureau, des binômes choisis en fonction de leurs expertises, suivent chaque thématique faisant l'objet de concertation ou de négociation au niveau national.

UN SYNDICAT RESPONSABLE

Soucieux de dire et d'agir sans compromission, sans faiblesse mais sans dogmatisme, le SNPDOSS CFE-CGC revendique son indépendance vis-à-vis des Caisses nationales, des tutelles ministérielles mais aussi des autres organisations syndicales sans s'interdire de possibles convergences dans la défense des intérêts collectifs du personnel.

Acteur clef des avancées obtenues dans la convention collective des agents de direction du 18 septembre 2018, nous avons décidé de signer pour :

- L'amélioration de l'accompagnement des mobilités.
- La définition de modalités de reclassement des directeurs et des DCF aux fonctions desquelles les Caisses nationales décident de mettre fin.

Nous avons été à l'initiative :

- Des règles de désignation et de rémunération des sous-directeurs et directeurs-adjoints intérimaires.
- De l'intégration d'une protection juridique dans la convention collective.

La négociation sur la classification des agents de direction et le classement des organismes reprendra l'an prochain. Nous demanderons :

- La prise en compte des restructurations de réseaux au travers du classement des organismes.
- L'intégration dans la nouvelle grille de classification de l'évolution des missions et responsabilités des agents de direction qui en découle.
- La mise en œuvre de mesures concrètes pour parvenir à la parité H/F sur l'ensemble des postes d'ADD.

**VOTEZ pour les 4 candidats SNPDOSS CFE-CGC
et garantisiez une présence significative du SNPDOSS CFE-CGC
à la table des négociations !**

Sylvie SCOCARD



Entrée à la Sécurité sociale en 1984 après des études de droit, j'y ai fait toute ma carrière en utilisant les possibilités offertes par la promotion interne : cours des cadres administratifs en 1987, EN3S en 1992-93 (31e promotion). Après un premier poste en URSSAF et une mobilité professionnelle et géographique qui m'a menée en CPAM, du Finistère à la Savoie, puis en Bourgogne, Normandie, Pays de la Loire et Morbihan, je suis depuis le 6 octobre 2020, directeur comptable et financier de l'URSSAF des Pays de Loire. Adhérente au SNPDOSS CFE-CGC depuis 2005 et en phase avec ses valeurs humanistes, j'en ai intégré le Bureau en 2016 avec la volonté de m'impliquer de façon collective pour aider mes pairs au quotidien dans leur vie professionnelle.

Bertrand PICARD

Diplômé de l'EN3S et de Science Po Paris, j'ai fait toute ma carrière au sein de l'Assurance Maladie. D'abord cadre à la CPAM d'Angers j'ai occupé par la suite des postes d'agent de direction et plus précisément de directeur de la CPAM de Niort puis de l'UGEAM Occitanie avant de rejoindre récemment la CNAM comme directeur de mission sur le handicap. Mon engagement, dès 2002, au SNPDOSS CFE-CGC correspond autant à une volonté d'agir dans un cadre collectif que d'intégrer un réseau d'information complémentaire aux canaux institutionnels.



Damien AUBERT



Elève de la 36^e promotion de l'EN3S, j'ai débuté ma carrière à la CAF du Finistère puis, depuis 1999, au sein de l'Assurance Maladie, successivement fondé de pouvoir à la CPAM de Lyon, directeur du Centre de Traitement Informatique Rhône-Alpes Auvergne et enfin directeur de la CPAM de la Meuse. À la direction des organismes, agent de direction ou cadre dirigeant, nous restons des salariés de la Sécurité sociale. Nous avons de ce fait nos propres intérêts matériels de carrière, de rémunération et de statut à défendre quand il le faut et à faire progresser dans le dialogue et la négociation avec nos employeurs, sans pour autant cesser d'être des dirigeants.

Alain Aoustet

Après des débuts professionnels dans l'enseignement puis une reprise d'études Sciences Po/ Prépa ENA, j'ai intégré l'EN3S avec la volonté de rester dans le service public. J'ai successivement exercé en Caisse primaire, assuré la direction d'un établissement médico-social puis rejoint la branche Famille où je suis directeur comptable et financier de la CAF de la Drôme. J'ai choisi de m'engager au SNPDOSS CFE-CGC pour porter les aspirations des agents de direction, au plus près des réalités de leur métier, dans une recherche d'équilibre et sans carcan idéologique.



SNPDOSS CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris

WWW.SNPDOSS-CFECGC.ORG

Le syndicat des personnels de direction des organismes de Sécurité sociale